



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.QUE.030

Déposé le : 22.01.19

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Le canton devrait-il proposer une aide financière à la Poste ?

Texte déposé

Aujourd'hui, la fermeture d'offices postaux est devenue une opération banale, la direction de la Poste prend contact avec l'autorité locale, lui explique que l'office de poste n'est plus rentable et qu'une structure sous forme d'agence postale serait beaucoup mieux adaptée et plus bénéfique pour la clientèle qui profiterait d'horaires plus souples, de contacts privilégiés et de nouvelles prestations qui sont en adéquation avec notre époque, comme par exemple, la prise en charge du courrier et des colis directement auprès des entreprises ou de clients générant un bon volume d'affaires, un système de cases postales plus modernes etc....

Le droit de recours est évidemment évoqué, il reste un droit fondamental et on se plaît à le répéter.

Ça c'est la théorie, la réalité est bien différente, en tout cas celle qui s'est passée à Puidoux. Tout d'abord, le droit de recours, en réalité ce n'est que de la poudre aux yeux qui ne fait que de repousser de quelques mois l'échéance inéluctable.

Lorsque l'office de poste a fermé définitivement ses portes, la magnifique structure de remplacement n'était pas prête, le ramassage auprès des entreprises pas organisé, si bien qu'au vu du service déficient, c'est le malheureux gérant du magasin voisin de l'ancien office qui, pour arranger tout le monde, avait accepté de prendre l'agence postale, c'est vu pris comme cible par l'agacement voir la colère de la clientèle postale qui ne comprenait pas que les prestations attendues, ne soient plus à disposition.

Cerise sur le gâteau, le local des cases postales a été démantelé ~~et une structure~~ et remplacé par une structure externe (image en annexe) qui laisse songeur sur la capacité de la Poste à « tout mettre en œuvre pour offrir à notre clientèle des prestations ainsi qu'un service de qualité » dicit un responsable de la Poste !

Au vu des si maigres prestations offertes par la Poste, j'en déduis que cette dernière doit avoir de sérieuses difficultés au sein de son organisation.

J'ai donc l'honneur de poser la question suivante à notre Conseil d'Etat :

Notre canton ne devrait-il pas proposer une aide structurelle et peut-être financière à l'ancienne régie fédérale pour que cette dernière puisse assumer, au travers de structures privées, les prestations minimales espérées et surtout pouvoir mettre en place des cases postales digne de ce nom ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Chevalley Jean-Rémy

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

